

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

ASILE
INSERTION



Table des matières

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION **05**

Le mot de la fondation

LE DOMAINE D'ACTIVITES ASILE ET INSERTION **09**

Edito

CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2025 **12**

Présentation graphique

EIGS DE L'ANNÉE 2025 **16**

Présentation graphique

DYNAMIQUES DE PROJETS **17**

Clôture des dispositifs COSOL et DAI BPI

Lancement du dispositif Parcours Mobilités

Table des matières

DYNAMIQUES DE TERRITOIRES **22**

GRASSE : Maintenir l'action socioculturelle et collective à l'échelle du territoire

VALLEE DE LA ROYA : Agir ensemble pour des actions locales à impact social et environnemental

AMBITIONS 2026-2027 **30**

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes et de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie. Au cœur de toutes nos initiatives se trouve la volonté de renforcer le pouvoir d'agir de chacun.

Grâce à l'action de nos 479 salariés-ées réparti.es sur 33 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 33,5 millions d'euros. La Fondation accompagne près de 12 024 personnes chaque année et gère 573 logements dont 55 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers-lieu alimentaire et durable vient compléter et enrichir les actions des secteurs de la Fondation. Autour d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante, ce lieu favorise les rencontres, la participation et la mixité sociale entre habitants, bénévoles et personnes accompagnées, et mobilise chacun, grands et petits, autour des enjeux environnementaux et de l'alimentation durable.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 9 domaines d'activités stratégiques.

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions s'organisent autour de trois domaines d'activités stratégiques, Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion, qui poursuivent les missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, migrantes, en situation de grande précarité ou avec des maladies dégénératives et invalidantes ;
- Accompagner chacun vers l'accès aux droits, au logement et à l'emploi ;
- Prévenir les expulsions locatives par une intervention précoce auprès des ménages en difficulté ;
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en œuvre des actions de réduction des risques et des dommages.

Ce secteur bénéficie de 50 % du budget de la Fondation et de 70 % des logements gérés par celle-ci, soit 395 hébergements. Il a la particularité de déployer son action globale sur près de 17 communes du département, dont 13 situées dans le moyen et le haut-pays en faisant un acteur fort de la redynamisation des territoires ruraux et de montagne.

En 2025, le secteur a connu une année placée sous le signe de la prudence budgétaire et de la réflexion sur l'évolution de son organisation, dans un contexte national et local marqué par des incertitudes financières et un accroissement des injonctions contradictoires entre objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Il a notamment été confronté à des contraintes budgétaires importantes au niveau de son Unité Logement d'Accompagnement Mobile. En effet, après avoir étendu en 2024 les actions de cette dernière sur l'Ouest du département, des réductions de moyens en ont substantiellement réduit le périmètre et l'envergure en 2025.

Néanmoins, le secteur a su maintenir le cap et faire preuve de réactivité et d'agilité, notamment grâce à des initiatives fructueuses de rationalisation des coûts et à la réorganisation de certaines équipes.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité est abordée comme un moyen d'accès à l'autonomie, accessible à tous. Il met en pratique des pédagogies alternatives, basées sur les forces et la médiation active (Intervention sur l'Offre et la Demande, Individual Placement and Support).

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi) ;
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourceur et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier) ;
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, Plateforme emploi), les déplacés de guerre Ukrainiens ;
- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, programme COACH : CO-construire un Accompagnement Complet pour les personnes hébergées vers l'emploi et le logement) ;
- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant un accès à l'emploi direct : Equipe Mobile Emploi ;
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Etablissement et Service de Pré-Orientation) ;
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie ;
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules ;
- Lutter contre la précarité énergétique (l'action éco-énergie).

Le Secteur Accès à l'Emploi déploie ses interventions sur tout le département même s'il a fermé le site de Cap entreprise Menton en 2025. Il concentre ses actions sur la bande littorale sur 11 sites distincts.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles réunit les établissements et services œuvrant pour la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.es, jeunes majeur.es confié.es par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques, l'enfance, la jeunesse et le milieu ouvert, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants dès l'âge de 3 ans, des adolescent.es et des jeunes majeur.es tout en favorisant l'accès à l'autonomie (4 maisons d'enfants à caractère social, enfants, adolescents) ;
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs.es non accompagnés.es et leurs enfants (Service Mineurs Non Accompagnés, MNA, dans le diffus) ;
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (Plateforme de Services Jeunes) ;
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile) ;
- Représenter et accompagner les mineur.es victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc) ;
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité) ;
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu Ressources).

Le Secteur a ouvert un nouvel établissement en centre-ville à Nice en octobre 2025, organisé en 2 Services, pour des jeunes filles mineures dont certaines peuvent être enceintes ou avoir de jeunes enfants, MNA ou pas. Cela a donné lieu à une réorganisation des activités du domaine jeunesse.

Début septembre 2025, le secteur a lancé une expérimentation pour la mise en place de l'Accueil Durable et Bénévole. Ce nouveau dispositif de protection de l'enfance sur le territoire, permet à un enfant, dont les possibilités de retour en famille sont nulles, d'être accueilli chez un tiers et d'éviter ainsi les ruptures institutionnelles inéluctables.

Pour faire face à la saturation de la Plateforme de Service Jeunes, le secteur expérimente depuis fin 2025, une plateforme de colocation. Il s'agit de proposer à des jeunes sortants sans garant, de sous louer à la Fondation un appartement en colocation, évitant ainsi les exigences des bailleurs en termes de ressources notamment. L'accompagnement des jeunes se poursuit pour leur permettre d'accéder à un logement en titre.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la DRH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds jusqu'en août 2025. Elles apportent une expertise par leur soutien technique et garantissent le respect des réglementations.

Après le déploiement d'un SIRH en 2024, le siège social continue de se moderniser avec le lancement de la dématérialisation du circuit de la facture.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation :

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie ;
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur ;
- Favoriser des comportements responsables (consommateurs, éco citoyens...) au niveau des salariés·ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables ;
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Trois faits marquants en 2025 :

- Une année de développement, de transformation et de stabilisation pour le secteur jeunesse-enfance-famille ;
- L'anticipation d'un avenir économique contraint et fluctuant avec des études de coûts et la prise en compte de diminutions budgétaires dans certains secteurs et au Siège Social ;
- Plus de plaidoyers en faveur des personnes que nous accompagnons subissant des rejets (halte de nuit, usagers de drogue à la rue) et de valorisations de nos réussites afin de changer la vision sur les personnes précaires et attirer des compétences.

Les perspectives 2026 :

- Prendre soin des équipes en première ligne face à la baisse des moyens de l'urgence sociale ;
- S'engager concrètement dans des actions de réduction de notre bilan carbone ;
- Accompagner la réorganisation des fonctions supports du siège social avec le départ simultané à la retraite du DAF, du responsable informatique et la prise de poste d'une nouvelle DRH ;
- Poursuivre le développement et l'expérimentation d'actions à fort impact social auprès des plus précaires : extension du « Un Chez Soi jeunes », accompagnement de personnes âgées marginalisées en sortie d'Halte de Nuit dans des EHPADs, création d'une résidence-accueil...

LEDA

LE DOMAINE D'ACTIVITES

ASILE ET INSERTION

Faire face aux défis, renforcer les pratiques



L'année 2025 a été une année particulièrement exigeante pour le Domaine d'Activité Asile et Insertion de la Fondation de Nice (DA A&I). Dans la continuité de 2024, le DA a poursuivi l'adaptation de son parc locatif, afin d'augmenter l'accueil de personnes isolées. Cette évolution s'est faite sans ajustement tarifaire avec des impacts importants sur le fonctionnement du service. En effet, l'accueil de plusieurs personnes isolées génère des coûts plus élevés que celui des familles, notamment en matière de loyers, de charges, d'équipement, mais aussi de temps d'accompagnement pour les équipes.

Dans ce contexte, le service a dû renforcer la maîtrise de ses dépenses. Les arbitrages décidés ont notamment conduit à la fermeture du pôle socioculturel du DA, une décision difficile mais nécessaire au regard des contraintes rencontrées.

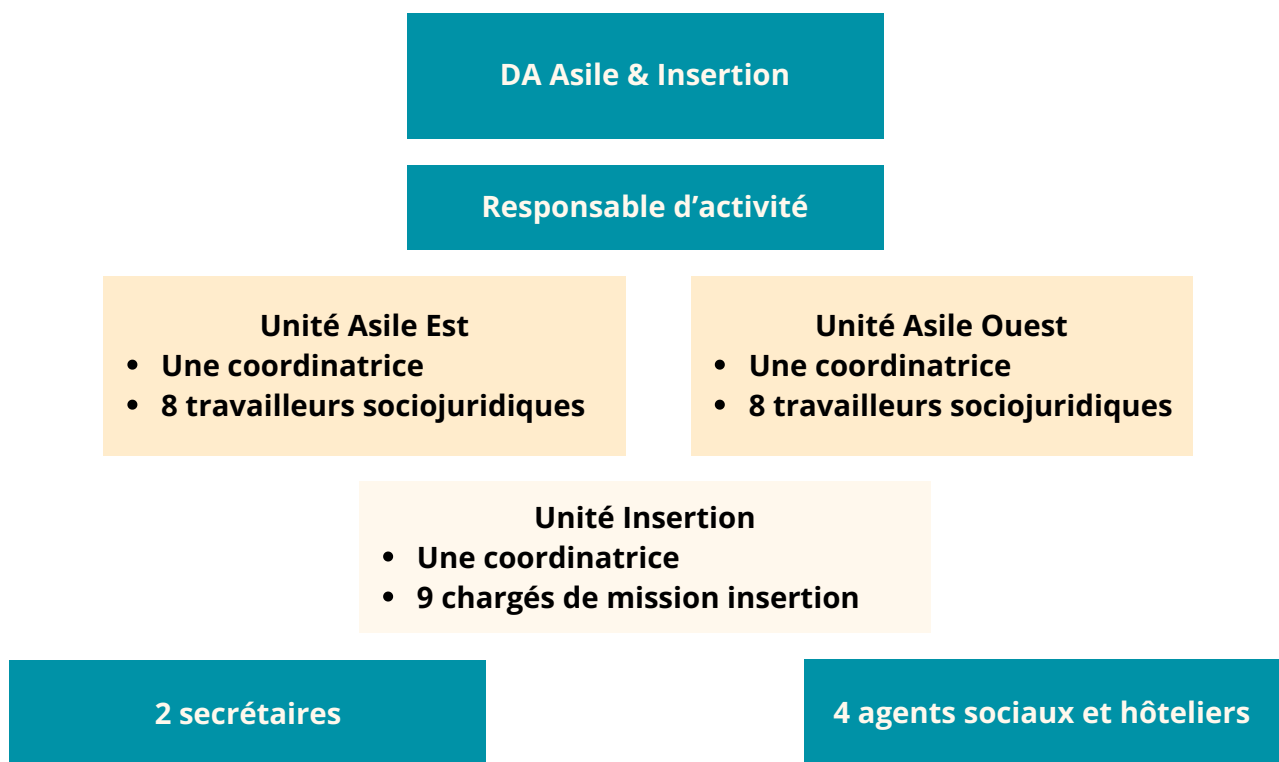
L'année 2025 a également été marquée par une réorganisation du parc d'hébergement, avec la résiliation de chambres en résidences collectives, au profit de solutions en diffus jugées plus adaptées et dignes. Cette modification a amené les équipes à faire face à de nouveaux enjeux et à adapter leurs pratiques, notamment en matière de cohabitation, de pris en compte des vulnérabilités et de suivi.

Dans cette dynamique, plusieurs nouveaux outils ont été mis en place pour soutenir les équipes et faciliter les parcours des personnes en demande d'asile afin de favoriser leur autonomie et leur insertion.

LE DOMAINE D'ACTIVITES

ASILE ET INSERTION

Pour accompagner ces évolutions et renforcer l'encadrement, une troisième coordinatrice a aussi été recrutée fin 2025. L'unité Asile est donc désormais composée de deux coordinatrices et de seize travailleurs sociojuridiques. L'unité Insertion est, quant à elle, composée d'une coordinatrice et de neuf chargées de mission insertion. Le Domaine d'Activité s'appuie également sur quatre agents socio-hôteliers, deux secrétaires et une responsable d'activité.



Et si l'année 2025 a été marquée par des difficultés, elle a surtout mis en lumière l'engagement des équipes et leur capacité à s'adapter à des changements importants, tout en maintenant un accompagnement de qualité. Leur mobilisation, leur implication au quotidien et leur capacité d'adaptation ont permis de faire face aux défis et permettront toujours d'envisager l'avenir avec sérénité.

Ana DE LA BARRA
Responsable d'Activité Domaine Asile et Insertion

CHIFFRES-CLES 2025

Les éléments chiffrés ci-dessous sont basés sur l'année 2025. Vous y trouverez les données principales qui reflètent les actions du domaine d'activités Asile et Insertion.

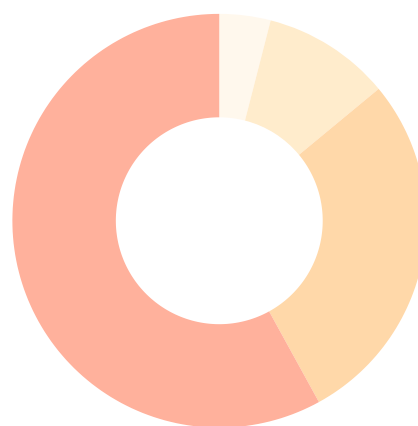
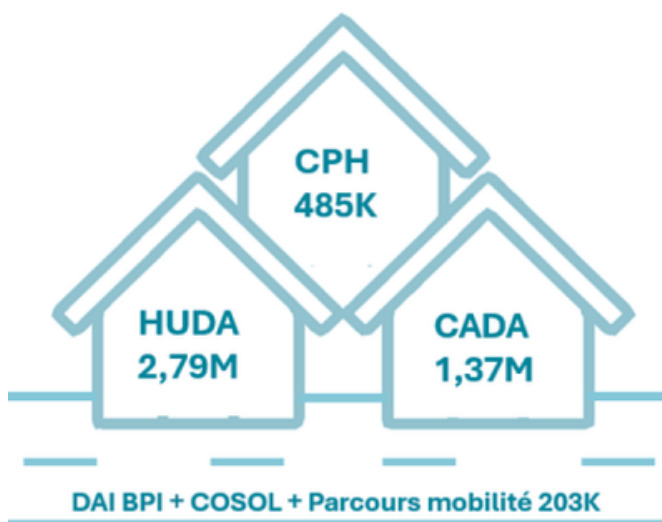
DONNEES GLOBALES

BUDGET TOTAL

4,84 M €

REPARTITION

BUDGETAIRE



Le budget réel du CADA a atteint 1,48 M€, avec un déficit d'environ 100 k€, lié au changement de public et à l'évolution du parc. Ce déficit a pu être compensé grâce à la mobilisation de fonds dédiés.

HUDA	58%
CADA	28%
CPH	10%
Tous autres dispositifs confondus	4%

SUR 100 EUROS DEPENSES

4 €

Frais de siège

14 €

Dépenses de
fonctionnement

35 €

Personnel

49 €

Hébergement

CHIFFRES-CLES 2025

Les éléments chiffrés ci-dessous sont basés sur l'année 2025. Vous y trouverez les données principales qui reflètent les actions du domaine d'activités Asile/Insertion.

DONNEES GLOBALES

CHIFFRES PHARES DE L'HEBERGEMENT

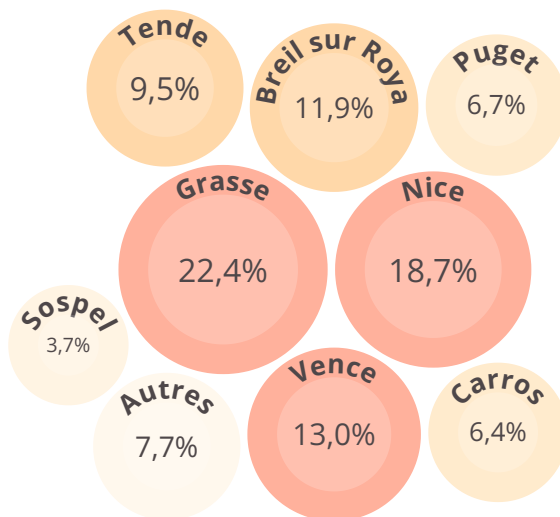


162
Appartements
mobilisés

Capacité d'accueil par
commune



12
Communes
investies



CHIFFRES PHARES DE L'ACCOMPAGNEMENT

798

Dont

728
en CADA ou HUDA

70
en CPH

Personnes
accompagnées

53

Nationalités
représentées



Les pays d'origine les plus
représentés sont
l'Ukraine, la Russie,
l'Afghanistan et la Côte
d'Ivoire.

CHIFFRES-CLES 2025

Les éléments chiffrés ci-dessous sont basés sur l'année 2025. Vous y trouverez les données principales qui reflètent les actions du domaine d'activités Asile/Insertion.

DONNEES GLOBALES HUDA ET CADA

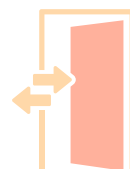
HUDA

483

Personnes suivies

96,5%

Occupation moyenne



120 nouvelles entrées
134 sorties

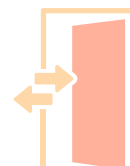
CADA

245

Personnes suivies

93,3%

Occupation moyenne



90 nouvelles entrées
87 sorties



154 personnes ayant obtenu le statut de BPI
en 2025 accompagnées en HUDA/CADA

226

BPI en total à la fin 2025

representant 41% des places HUDA/CADA



BPI

Demandeurs d'asile

CHIFFRES-CLES 2025

Les éléments chiffrés ci-dessous sont basés sur l'année 2025. Vous y trouverez les données principales qui reflètent les actions du domaine d'activités Asile/Insertion.

DONNEES GLOBALES CPH

CPH

70

Personnes suivies

91,5

Occupation moyenne



35 nouvelles entrées
30 sorties

Nature du logement	Nombre de ménages	Nombre de personnes	% des sorties totales
Parc Social	4	13	43,3 %
DIHAL/Plan Migrants	2	12	40,0 %
Abandon	1	3	10,0 %
Parc Privé	1	1	3,3 %
Résidence Sociale	1	1	3,3 %
Total	9	30	100 %



La durée d'accompagnement
moyenne depuis la création du
CPH est de **16 mois**.

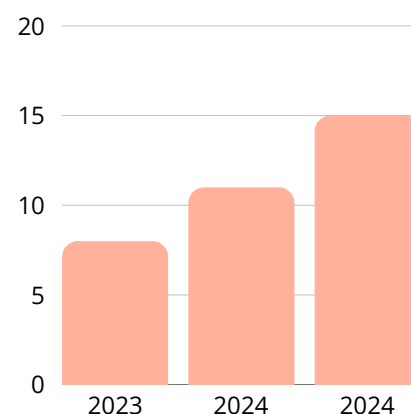


Analyse triennale

Les événements indésirables graves (EIG) correspondent à des situations ayant un impact significatif sur la sécurité ou le bien-être des personnes accompagnées, ou sur le bon fonctionnement du dispositif et nécessitant une attention particulière ainsi qu'un suivi adapté.

Au cours des dernières années, une augmentation du nombre d'EIGs a été constatée : 8 en 2023, 11 en 2024 et 15 en 2025. Cela représente **une évolution de 87,5 % sur la période.**

Cette évolution peut s'expliquer par la modification substantielle du public accueilli, avec une augmentation des places dédiées aux personnes isolées et des places captées dans l'urgence en collectif en lieu et place du diffus habituellement privilégié par la Fondation de Nice.



Il est éclairant de noter que presque la moitié (7) des 15 EIGs recensés en 2025 ont eu lieu au sein d'une résidence collective accueillant des hommes isolés. Au sein de cette dernière, les EIGs recensés concernaient majoritairement des faits de violence et d'insécurité dans un contexte de vie collective. Plusieurs situations d'agressions physiques ont été rapportées, entraînant des blessures, des menaces de mort ou des passages aux urgences. Des intrusions dans les chambres privatives, des vols d'effets personnels, ainsi que des situations d'intimidation ont également été signalés, générant un fort sentiment d'insécurité chez les personnes accompagnées.

Par ailleurs, certains événements ont impliqué des comportements à risque ou délictueux, ayant donné lieu à des interventions des forces de l'ordre. Ces situations traduisent un climat de tension accru, notamment lié à la présence de personnes extérieures, à l'occupation des espaces communs et à certaines problématiques individuelles. Elles viennent également alourdir la charge des équipes, qui doivent gérer ces situations en parallèle de l'accompagnement quotidien, souvent dans des contextes complexes et urgents.

Constat fait après cette expérimentation d'intégrer du collectif au sein du parc d'hébergement du DA, il a été décidé de mettre progressivement fin à celle-ci au profit de nouvelles captations dans le diffus, afin de proposer un cadre plus sécurisant et mieux adapté aux besoins des personnes accompagnées. L'objectif est d'atteindre de nouveau un fonctionnement complètement en diffus à l'horizon 2026.

DYNAMIQUES DE PROJETS

Clôture des dispositifs COSOL et DAI BPI

Un accompagnement global au service des Bénéficiaires de la Protection Internationale

Entre 2019 et 2025, la **Fondation de Nice** a porté deux dispositifs en faveur des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) : le **COSOL - Cohabitation Solidaire** et le **DAI BPI – Dispositif d'Accompagnement vers l'Insertion**.

Ces deux actions ont permis de déployer un accompagnement global articulant accès au logement, insertion professionnelle et accès aux droits, dans un contexte territorial marqué par une forte tension immobilière.

COSOL (2019-2025) : La solidarité comme levier d'accès au logement

Financé par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), le dispositif COSOL a accompagné, durant six ans, 15 personnes par an dans une démarche de cohabitation solidaire.

Le principe était simple et profondément humain : permettre à une personne protégée d'être accueillie temporairement au sein d'un foyer, tout en bénéficiant d'un accompagnement social individualisé. La réalité territoriale des Alpes-Maritimes a posé des défis importants. Dans un département où les prix du foncier figurent parmi les plus élevés de France, l'accès au logement autonome constitue un obstacle majeur.

Mobiliser des hébergeurs solidaires a nécessité un travail de conviction constant. Certains logements proposés se situaient dans des zones très éloignées ou isolées, rendant l'accès à l'emploi complexe sans moyen de locomotion. D'autres hébergeurs ont participé de manière ponctuelle, sans s'inscrire dans la durée.

Malgré ces contraintes, le dispositif a produit des résultats solides :



Au-delà des chiffres, COSOL a surtout permis des rencontres interculturelles riches, des parcours sécurisés et des premières étapes décisives vers l'autonomie.

Clôture des dispositifs COSOL et DAI BPI

DAI BPI (2023-2025) : L'emploi comme levier d'intégration

Dans la continuité du PIC BPI, la Fondation de Nice a lancé en octobre 2023 le DAI BPI, avec 30 personnes accompagnées chaque année jusqu'en octobre 2025.

Financé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), ce dispositif a reposé sur une collaboration interne étroite entre l'unité insertion du DA A&I et la Plateforme Emplois, du Secteur Emploi de la Fondation. La complémentarité des interventions a constitué une véritable force : la Plateforme Emploi assurait l'accompagnement vers l'emploi, tandis que les chargés de mission insertion sécurisaient l'accès au logement et aux droits.

Le DAI BPI représente une réussite notable, tant par la qualité de la coopération interne que par les dynamiques d'emploi engagées.

Sur les deux dispositifs, la Fondation de Nice a défendu une même conviction : l'insertion ne peut être pensée de manière sectorisée :

- L'accès à l'emploi dépend de la stabilité résidentielle ;
- L'accès au logement dépend des ressources ;
- L'autonomie repose sur l'ouverture des droits et la compréhension des démarches administratives

C'est pourquoi l'accompagnement proposé a toujours été global, coordonné et individualisé.

Si les financements ont pris fin ou n'ont pas été renouvelés en 2025, la Fondation de Nice a fait le choix de poursuivre l'accompagnement de quelques personnes en 2026. L'objectif était clair : éviter les sorties sèches, finaliser les démarches engagées et sécuriser les situations professionnelles et résidentielles encore en cours. Ce choix traduit une volonté forte de placer la continuité des parcours au-dessus des arbitrages budgétaires et des échéances administratives.

La clôture du COSOL et du DAI BPI marque l'aboutissement d'un cycle structurant qui a permis à la Fondation de Nice de consolider son expertise dans la conduite de dispositifs intégrés, articulant logement, insertion professionnelle et accès aux droits. Cette expérience renforce notre capacité à développer des réponses coordonnées et adaptées aux réalités territoriales, en sécurisant durablement les parcours des Bénéficiaires de la Protection Internationale et en affirmant la pertinence d'un accompagnement global comme levier d'autonomie.

Lancement du dispositif Parcours Mobilités

Une réponse opérationnelle aux défis du logement dans les Alpes-Maritimes

L'unité Insertion a eu le plaisir de lancer le 1er décembre 2025 son nouveau dispositif Parcours Mobilités. Ce dernier vise à accompagner, pendant 12 mois, 56 personnes étrangères primo-arrivantes, signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et souhaitant être relogées en dehors de la bande littorale.

Dans les Alpes-Maritimes, l'accès à un logement autonome stable est limité: le territoire est aujourd'hui saturé et pauvre en termes d'opportunités, ce qui y complique tout accès au logement rapide et durable. Dans ce contexte, la mobilité géographique devient indispensable pour permettre aux personnes d'accéder à un logement pérenne et à une insertion professionnelle réelle dans un laps de temps cohérent et non démobilisant.

Le projet s'adresse aux personnes sans projet de relogement défini, aux familles avec enfants bénéficiant de la protection internationale, ainsi qu'aux bénéficiaires de la protection internationale et aux personnes primo-arrivantes, financé et soutenu par la DDETS.

Le dispositif a été présenté aux structures et opérateurs du territoire afin de faciliter l'identification et l'orientation de personnes volontaires. Les personnes accompagnées participeront, dès 2026, à des ateliers de sensibilisation à la mobilité intra et interdépartementale, leur permettant de découvrir des opportunités d'installation dans le moyen et le haut-pays niçois ou dans d'autres départements, et de préparer leur projet de relogement. Elles participeront également à des visites de communes et de bassins d'emploi afin de mieux appréhender les territoires, leurs services et leur environnement professionnel.

Chaque personne bénéficiera d'un suivi individualisé : signature d'un contrat formalisant l'accord pour un relogement hors du département ou de la bande littorale, élaboration d'un projet personnalisé, constitution et envoi de demandes de logement social, ainsi que préparation à la sortie, avec possibilité d'aide à la mobilité. Le projet s'appuie sur un réseau actif de partenaires du logement et sur des échanges réguliers avec le SIAO 06 et ceux d'autres départements, tout en facilitant, lorsque nécessaire, la constitution de demandes DALO/DAHO.

Grâce à une approche intégrée, Parcours Mobilité vise à offrir de réelles perspectives de logement et d'insertion, dans un contexte de forte tension sur le logement, en favorisant une mobilité réfléchie, préparée et durable.



Il s'inspire du Programme EMILE et du Plan MIGRANTS.

DYNAMIQUES DE TERritoIRES

Maintenir l'action socioculturelle et collective à l'échelle du territoire

Malgré la fermeture du pôle socioculturel intervenue en 2025 dans un contexte d'arbitrages budgétaires contraints, l'année a été marquée par le maintien d'une dynamique d'animation riche et structurante sur le territoire de Grasse. Grâce à l'engagement des travailleurs sociaux et à la mobilisation de partenaires locaux, de nombreuses actions collectives ont pu être proposées, permettant de préserver des espaces essentiels de lien social, d'expression et d'autonomie pour les personnes accompagnées.

Plusieurs temps forts ont rythmé l'année. Dès l'hiver, deux repas conviviaux ont réuni respectivement 11 personnes isolées et 26 membres de familles. Ces moments festifs, organisés autour de danses et de repas partagés, ont favorisé les échanges interculturels et renforcé les solidarités entre participants.

Au printemps, les actions se sont articulées autour de thématiques d'accès aux droits et de participation citoyenne. Un atelier sur la précarité alimentaire, organisé en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), a permis à 15 participants de contribuer à un diagnostic territorial, en partageant leurs pratiques, leurs difficultés et leurs propositions en matière d'accès à une alimentation choisie et de qualité. Dans le même esprit d'autonomisation, deux sessions d'ateliers consacrés à la déclaration d'impôts ont rassemblé près de 100 participants. Ces temps ont permis à la fois d'accompagner concrètement les démarches administratives et de mieux comprendre le fonctionnement du système de solidarité français, tout en favorisant l'entraide entre pairs.

La santé mentale a également constitué un axe important de l'année, avec l'organisation de deux ateliers en partenariat avec Unis Cité 06 et le dispositif « Un Psy Pour Tous ». Ces temps, combinant information sur le système de santé, activités artistiques et moments conviviaux, ont permis d'aborder ces enjeux dans un cadre accessible et bienveillant.

L'été a été marqué par des événements favorisant la valorisation des compétences et le vivre-ensemble. La Journée mondiale des réfugiés a ainsi été célébrée à travers un atelier cuisine réunissant une dizaine de participants autour de la préparation d'un repas collectif, mettant en lumière les savoir-faire culinaires. La fête de l'été, organisée en août, a rassemblé une trentaine de personnes autour d'activités festives, de jeux et de danses, contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance et la convivialité.



Maintenir l'action socioculturelle et collective à l'échelle du territoire

Une attention particulière a été portée à certains publics spécifiques. Une journée bien-être dédiée aux femmes a ainsi permis de proposer un espace sécurisant et valorisant, propice à l'estime de soi et à des échanges plus personnels, en complément de l'accompagnement social et juridique.

Enfin, la participation des personnes accompagnées à la vie du dispositif a été encouragée à travers la mise en place d'un Conseil de Vie Sociale réunissant 14 participants. Ce premier temps d'échange a permis d'aborder collectivement des enjeux liés à la vie en colocation, aux activités proposées et à la vie quotidienne sur le territoire. Il marque une étape importante dans le développement de démarches participatives, appelées à se renforcer en 2026.

Mises bout à bout, ces actions témoignent de la capacité des équipes à réinventer les modalités d'intervention socioculturelle, en s'appuyant sur les ressources du territoire et les dynamiques partenariales. Elles confirment que, malgré la contrainte budgétaire, le maintien d'espaces collectifs reste un levier essentiel pour favoriser l'inclusion, l'autonomie et le bien-être des personnes accompagnées.

VALLEE DE LA ROYA

Agir ensemble pour des actions locales à impact social et environnemental

Territoire historiquement engagé dans l'accueil et propice à l'expérimentation, la vallée de la Roya constitue un terrain privilégié pour le développement d'initiatives collectives associant personnes accompagnées, habitants, acteurs locaux et institutions. En 2025, ce sont des thématiques en lien avec les enjeux environnementaux et l'inclusion qui ont particulièrement rassemblées et favorisées l'ancrage des personnes dans la vie locale et la valorisation de leur présence.

La Roya nettoyée par ceux qui l'habitent

A l'initiative de plusieurs demandeurs d'asile, une dynamique s'est développée en 2025 autour de la participation au nettoyage des espaces publics sur la commune de Breil-sur-Roya, notamment autour du fleuve, toujours dans un contexte post tempête Alex.

Une journée d'action a ainsi été organisée, permettant de mobiliser les personnes accompagnées autour d'une initiative citoyenne et fédératrice, à laquelle se sont également joints des partenaires et proches.

Cette action a notamment permis de retirer du lit de la Roya d'importantes quantités de ferraille encore présentes sur le site.

Cette zone ayant vocation à devenir un espace plus accueillant pour les familles breilloises et les visiteurs, notamment en raison de sa proximité avec le pumtrack, une haie fruitière et une aire de pique-nique.

Cette action a été organisée en partenariat avec la Fondation de Nice, la Mairie de Breil-sur-Roya et les services de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), illustrant une coopération institutionnelle réussie au service d'un objectif à la fois social et environnemental.

Au total, 300 kg de plastiques et 450 kg de ferraille ont été évacués. Un bel exemple de coopération institutionnelle pour une journée à vocation sociale et écologique réussie !

A Neige et Merveilles, chacun met la main à la pâte

Le gîte "Neige et Merveilles", situé dans la vallée de la Roya au-dessus du lac des Mesches, constitue un lieu d'accueil et de rencontres reconnu, historiquement animé par des chantiers participatifs depuis les années 1960.



VALLEE DE LA ROYA

Agir ensemble pour des actions à impact social et environnemental à l'échelle du territoire

Chaque année, un week-end de préparation est organisé avant l'ouverture au public, mobilisant personnels, bénévoles et partenaires autour de travaux collectifs.

Dans ce cadre, plusieurs demandeurs d'asile ont participé à cette dynamique sur deux jours. Selon leurs envies et compétences, ils ont contribué à différentes activités, notamment en cuisine, eu service, ainsi qu'à des travaux d'enduit et de peinture. Le tout, dans une ambiance particulièrement conviviale et propice aux échanges improbables entre personnes venues d'ailleurs et fins connaisseurs du lieu.

Le cadre montagnard et l'architecture du site ont évoqué, pour certains participants, notamment tibétains, des souvenirs de leur pays d'origine, créant un moment d'émotion partagé.

Planter pour demain : une journée de re-végétalisation et de transmission à l'Aigaira

La tradition veut que le jour de la Sainte Catherine, tout bois prend racine.

En 2025, le samedi 29 novembre à Breil-sur-Roya, l'invitation a été lancée pour une grande journée participative dédiée à la re-végétalisation des berges. Au programme : plantation fruitière, nettoyage du site et suppression d'espèces invasives, notamment le buddleia. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique plus large d'aménagement du site, avec pour objectif d'en faire un espace d'expérimentation et d'apprentissage agroécologique, ouvert notamment aux publics scolaires.

Cette journée a permis à plusieurs demandeurs d'asile de participer activement aux travaux et de rencontrer des habitants et des bénévoles du territoire.

La plantation d'arbres et de végétaux a constitué un moment symbolique fort, porteur de sens et d'inscription dans le temps. Au-delà de l'action concrète, cette initiative a favorisé le partage autour d'une cause commune, celle de la préservation de l'environnement, dans un esprit de coopération et convivialité.

L'événement a été organisé en partenariat avec le Parc National du Mercantour, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), la Ville de Breil-sur-Roya, ainsi que plusieurs acteurs associatifs : Les Week-Ends Solidaires, Curieux de Nature, la Fondation de Nice, la Mission Locale 06 et la Réserve Communale de Sécurité Civile de Breil-sur-Roya.



Ambitions 2026-2027

Des dispositifs plus stables au plus près des besoins

La période 2026-2027 s'inscrira dans la continuité du travail engagé en 2024-2025, avec un objectif de stabilisation des équipes et de consolidation du fonctionnement des dispositifs. Cette dynamique devra toutefois se déployer dans un contexte budgétaire évolutif, nécessitant une vigilance particulière afin de garantir le maintien d'un accompagnement de qualité.

Dans cette perspective, une attention renforcée sera portée à la maîtrise des coûts, en particulier ceux ayant un impact structurel sur le budget. Par ailleurs, le travail engagé autour de l'usage d'habiter sera poursuivi et approfondi, dans une double logique de limitation des surconsommations énergétiques et de responsabilisation durable des personnes accompagnées.

En parallèle, malgré l'absence de pôle socioculturel, le développement d'actions à l'échelle des communes sera maintenu, afin de soutenir les dynamiques d'inclusion et de renforcer les liens avec le territoire.

S'agissant de l'Unité Asile, l'enjeu principal résidera dans la consolidation du fonctionnement reposant sur une double coordination, tout en poursuivant l'adaptation des pratiques aux évolutions des publics. Dans ce cadre, les travaux engagés autour du Conseil de Vie Sociale (CVS), de l'usage d'habiter, des enjeux de cohabitation, ainsi que de l'accompagnement des situations de vulnérabilité et des cas complexes, seront poursuivis.

Concernant l'Unité Insertion, l'année sera structurée par la préparation de l'évaluation du CPH prévue en 2027, dans une logique d'amélioration continue. À ce titre, un travail renforcé sera mené auprès des bénéficiaires de la protection internationale en situation d'indus, afin de sécuriser davantage leurs parcours vers le logement.

En outre, la transformation de places HUDA issues du parc d'hébergement en places CADA est attendue en 2026. Cette évolution vise à mieux adapter le dispositif aux caractéristiques des publics et aux pratiques professionnelles, en proposant un cadre d'accompagnement plus stable et plus cohérent. Elle devrait également permettre de sécuriser les parcours et de renforcer la lisibilité du fonctionnement global.

Dans le même temps, le plaidoyer engagé en faveur de l'évolution de certaines places vers du CPH sera poursuivi, dans une logique d'ajustement des parcours des bénéficiaires de la protection internationale et de développement de solutions plus adaptées à leurs besoins.

Dans ce contexte, la mobilisation des équipes et la qualité du travail partenarial constitueront des leviers déterminants pour accompagner les évolutions à venir et garantir la pertinence des réponses apportées aux personnes accompagnées.





Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.